

pouvantable exclamation suspendue au-dessus de sa tête, est rencontré par le prisonnier à la barre dans une des rues passantes de cette ville. Il dut voir immédiatement, d'après l'attitude, les mouvements et toutes les marques d'un dessein prémédité qui se résolut en l'accomplissement de cette scène d'horreur, que le prisonnier projetait au acte sanguinaire. Sans armes et sans moyens de défense, le défunt se servit de ce qu'il put pour sauver sa vie. La preuve démontrera jusqu'à quel point il réussit à retarder le terrible sort qui lui était réservé. Le prisonnier à la barre s'était rendu à ce carnaval de sang parfaitement préparé. C'était un arsenal ambulante. Non seulement il était pourvu de toutes ses armes à feu, mais il avait encore pris le soin de s'en procurer de différentes espèces, chacune de ces armes, sans doute, possédant sa qualité particulière pour l'exécution de cette œuvre meurtrière. Ce calculateur adroit et particulier sentait la nécessité de s'aider et du *revolver* et du *deringer*, et si, avant la rencontre, cette idée traversa l'esprit du prisonnier à la barre, ainsi qu'on doit l'admettre en songeant non seulement au nombre d'armes à feu qu'il portait, mais encore à l'armoire temporaire dont il s'était pourvu, car il portait un pardessus, malgré que la chaleur du jour fut propre à incommoder, — il paraît qu'il n'a pas agi avec légèreté. Le défunt n'opposa rien et n'avait rien à opposer à cette batterie mouvante, qui pouvait se placer dans n'importe quelle position, comme une pièce d'artillerie légère en un jour de bataille, — sans sa force physique, qui, lors même qu'elle était gouvernée par sa présence d'esprit, fut toujours très faible; une légère lorgnette d'opéra qui, quand bien même elle aurait été adroitement lancée, était comparativement inoffensive, et, enfin, les exclamations de pitié, qui, quoiqu'elles eussent pu ébranler d'autres cœurs, atteignirent en cette circonstance, laissez-moi vous le dire, des oreilles de pierre.

MM. les jurés, la preuve, dans le cas actuel, vous montrera, depuis le premier acte de cette tragédie jusqu'au dernier et dans chacune de ses scènes d'horreur, non seulement que le défunt n'était pas armé, mais que le prisonnier savait

même que tel était le cas; qu'il doit l'avoir su quand le premier coup fut tiré au coin de la rue; qu'il doit certainement l'avoir su quand, subséquemment, le défunt faisait retentir l'air de ses exclamations; et que, si c'est possible, il doit encore plus clairement l'avoir su quand il se tenait bravement sur sa victime, le *revolver* à la main, prêt à briser le crâne de celui qu'il avait déjà blessé mortellement en trois endroits vitaux, et dont les yeux sentaient déjà se rabattre sur leur prunelle le voile de la mort. Je ne dis pas cela, messieurs les jurés, pour enflammer vos esprits contre le prisonnier à la barre, mais comme une illustration de la loi commune qui déclare que l'homicide commis avec une arme meurtrière, par une personne qui a tout l'avantage de son côté, et sous des circonstances indiquant de la cruauté et de la vengeance (*vindictiveness*), est un meurtre, quelles qu'aient été les provocations antérieures.

(L'avocat du district cite alors Wharton, sur l'homicide, page 194).

La preuve, dans le cas actuel, vous démontrera, messieurs, que quelque vindicatif qu'aient été les sentiments du prisonnier à la barre à l'égard du défunt, lors de la rencontre, il s'est écoulé un espace de temps suffisant, du commencement au dénouement de la catastrophe, pour que la passion qui l'avait enflammé, quelle qu'ardente qu'elle fût, eût eu le temps de s'apaiser. Non seulement il s'est écoulé un espace de temps suffisamment considérable, mais toutes les autres circonstances semblent avoir concouru à ce résultat. Je ne sais pas, messieurs les jurés, comment un projet aussi sanguinaire a pu être entretenu durant un si long temps et sous des circonstances aussi aggravantes et regrettables, excepté que son auteur ait été soutenu par une impitoyable soif de vengeance. Quatre ou cinq coups de feu, au moins, furent tirés, et un laps de temps plus ou moins long intervint entre chaque coup. De ferventes, de frénetiques supplications, — telles qu'un homme peut en faire pour sa vie, telles, peut-être, que le désir d'avoir l'occasion de se défendre, ou le souvenir des petits êtres humains qu'il laissait groupés autour de son cœur, — de ferventes supplica-